

COMMUNE DE
FAUGUERNON

DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION :

Patrick Flamand

COMITE DE

REDACTION:

Patrick Flamand

Anne Duruflé

Dominique Gautier

Christophe Gentil

IMPRESSION:

Mairie de Fauguernon

TIRAGE:

150 exemplaires et
diffusion sur le site
Internet

DEPOT LEGAL:

07 2009



Crédit photo :C. Gentil

DANS CE NUMÉRO :

Le mot du maire 1

Le budget 2

Les travaux 3

Votes 4

Le chat 5

Portrait 6

Le Journal de FAUGUERNON N° 46

N° 46

MAI 2021

Le Pays de l'Aulne et du Hêtre



Crédit photo Véronique Bacq

Le mot du maire

Le printemps est arrivé le 20 mars et avec lui le réveil de Dame Nature.

Le printemps, lui, ne connaît pas la pandémie, alors que celle-ci continue d'entraîner notre vie au quotidien : port du masque, restrictions de déplacement, fermeture des commerces, couvre-feu, télétravail et tant d'autres limitations imposées par la lutte contre le coronavirus.

Je veux bien croire aujourd'hui qu'avec la campagne de vaccination, l'on puisse envisager enfin un retour à la vie normale, comme le laisse entendre le plan de déconfinement annoncé le 29 avril par le Président Macron.

La pandémie ne nous a pas empêchés d'entreprendre de multiples travaux de voirie et réseaux divers (eau, électricité, télécommunication), mais j'aimerais, en tant que Maire, pouvoir offrir plus aux habitants de la commune et j'attends, comme vous, avec impatience le moment de se retrouver ensemble pour célébrer le bonheur d'habiter à Fauguernon.

Le Maire

Patrick FLAMAND

INFORMATIONS DE DERNIERE MINUTE

1. En conséquence des faibles précipitations, du bas niveau des nappes phréatiques, des débits faibles de certains cours d'eau, la préfecture du Calvados a édité un arrêté préfectoral au 30 avril 2021 déclenchant le seuil de vigilance sécheresse et prescrivant des mesures de surveillance et de sensibilisation des usages de l'eau.

L'arrêté sera affiché en mairie dans les plus brefs délais.

2. En vue des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021, une permanence électorale sera tenue, à la mairie, le **vendredi 14 mai de 10h à 14h**, afin de permettre les dernières inscriptions sur les listes électorales.

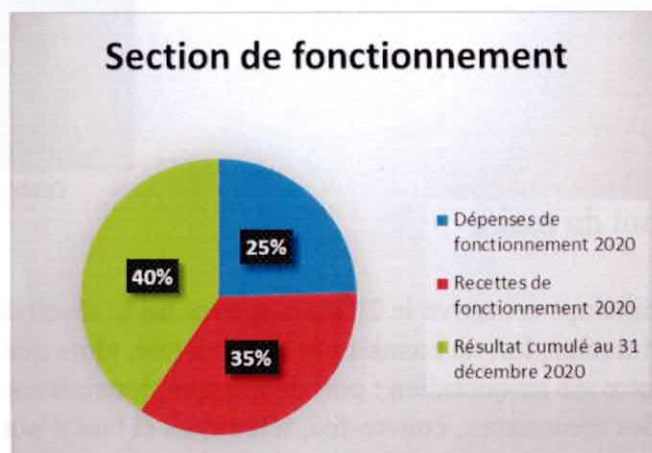
Le Budget de la commune.

La commune entame le nouvel exercice budgétaire 2021 dans de bonnes conditions. En effet, les comptes sont excédentaires et le solde net positif à la clôture de l'exercice 2020 est de 131 205,03 €.

Comme chacun le sait, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement

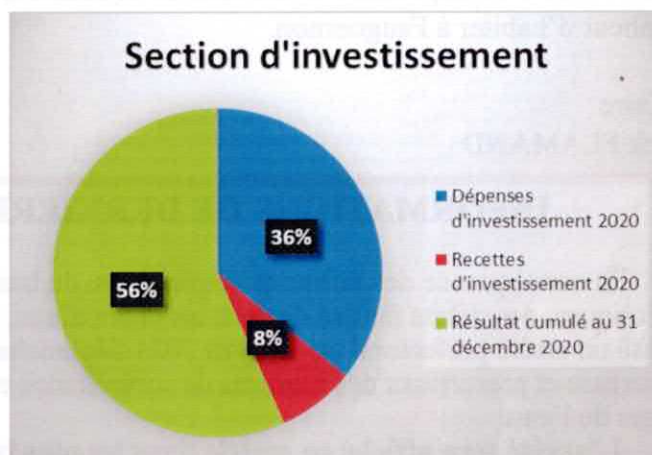
1) section de fonctionnement 2020

Les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général, charges de personnel, charges de gestion courante) en 2020 se sont élevées à 76 066,68 €, à un niveau comparable à celui des années précédentes. Les recettes de fonctionnement (impôts et taxes, dotations et participations de l'Etat essentiellement) soit 108 679,03 €, sont restées stables depuis quelques années. Le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 32 612,35 € à cumuler avec le report 2019 de 92 567,80 € soit 125 180,15 €. Cet excédent permet d'envisager l'année 2021 sereinement et de disposer du financement nécessaire aux travaux de voirie attendus.



2) section d'investissement 2020

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 808,99 € et les recettes à 810,14 €, soit un déficit de 2998,85 € compensé par le report des recettes d'investissement 2019 qui s'est élevé à 9 023,73 €, soit un résultat positif de 6 024,88 €. Les travaux de voirie réalisés en 2020 (43 143 €) n'ont pas été imputés sur le budget 2020 pour des raisons de calendrier et seront financés sur le budget 2021. Vu le montant du résultat de la section de fonctionnement, une partie en sera affectée sur un compte des recettes d'investissement, la commune pourra honorer sans encombre ses engagements.



Le budget prévisionnel 2021 de la commune, qui s'inscrit dans la continuité de celui de 2020, a été voté lors de la réunion du conseil municipal le 12 avril. Il a été transmis, comme il se doit, au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui ont suivi son approbation.

L'eau

Des travaux sur certaines conduites d'eau de notre commune devaient être entrepris.

C'est fait ! Ils ne sont pas encore finis.

Une tranchée a donc été creusée le long de la route de la Forge.

Un nouveau tuyau y a été placé et recouvert.

Il reste à raccorder ce nouveau tuyau au reste du réseau.

Les travaux ont occasionné des désagréments. Patrick Flamand, notre maire, a dû intervenir à plusieurs reprises. Notons que ces travaux ne sont pas de la responsabilité de la commune.



Crédit photo Christophe Gentil

ENTRETIEN DU MONUMENT AUX MORTS DE LA COMMUNE



L'équipe municipale de Fauguernon a pris l'initiative de procéder bénévolement à l'entretien dudit monument : la végétation qui masque une partie des inscriptions va être enlevée et sera remplacée par des plantations plus adéquates. Les obus seront décapés puis replacés convenablement. Le monument lui-même va être nettoyé pour retrouver son état original.

Profitions-en pour faire un rapide rappel historique : Au vu du nombre de victimes et de familles endeuillées, le désastre de la première guerre mondiale a incité les communes à rendre un hommage monumental à leurs morts pour la patrie, en s'inspirant du premier monument portant les noms des combattants, érigé à Nancy porte Désilles entre 1782 et 1784, en hommage aux Nancéiens morts au combat pour l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. D'autres monuments portant les noms des morts (hommes de troupe ET officiers) ont également été érigés après la guerre de 1870.

La loi du 25 octobre 1919 dite « loi sur la commémoration et la glorification des morts pour la France » fixe en particulier les modalités d'attribution par l'État d'une éventuelle subvention couvrant de 4 à 25 % du montant global du coût du monument. C'est ainsi que, dans les années 1920 à 1925, ce sont quelque 35000 monuments aux morts qui ont été érigés malgré les difficultés de la reconstruction. Plus de 95 % des communes françaises en possèdent un.

En ce qui concerne Fauguernon : lors du conseil municipal du 4 mai 1919, le Maire, Mr Leboulanger, communique aux membres du conseil une lettre en date du 25 avril 1919 concernant l'érection des monuments pour les glorieux morts des deux cantons de Lisieux. Le conseil municipal vote une subvention de 100Fr et émet « l'intention d'établir des plaques commémoratives dans la commune même ». C'est ainsi que le 28 novembre 1920, le conseil municipal, « considérant que le prix du monument élevé par la commune à ses enfants glorieusement morts pour la France, qui devait s'élever à 1800 Fr, a atteint le chiffre de 2200 Fr., que la subvention de la commune est de 500 Fr., que le montant de la souscription réalisée dans la commune est de 1600 Fr, prie Monsieur le Préfet de bien vouloir faire accorder à la commune une subvention sur les fonds départementaux à ce destinés ».

Le monument a donc été érigé en 1920 d'après les informations que nous avons pu regrouper en consultant les archives.

Mairie de Fauguernon, 29, chemin de l'église 14100 FAUGUERNON

Tél: 02 31 64 98 28 ou 06 07 46 73 79 Courriel: mairiefauguernon@orange.fr Site: www.fauguernon.fr

Facebook : Fauguernon

Ouverture: le lundi de 17h00 à 19h00.

Vote Qui quoi pourquoi quand ?

Les élections régionales et départementales se tiendront les 20 et 27 juin afin de renouveler les membres des 13 conseils régionaux et 95 conseils départementaux métropolitains. Ce double scrutin est organisé tous les six ans.

Les deux élections se tiennent le même jour, mais leurs modes de scrutin respectifs sont très différents. Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle et les conseillers départementaux par binôme et par canton au scrutin majoritaire.

Le Conseil régional de Normandie, présidé par Hervé Morin depuis 2015, est une assemblée composée de 102 conseillers régionaux, issus des 5 départements normands. Le nombre de conseillers par département est proportionnel au poids démographique de chacun : 39 pour la Seine-Maritime, 21 pour le Calvados, 18 pour l'Eure, 15 pour la Manche, 9 pour l'Orne. Le Conseil régional se réunit au moins une fois par trimestre en assemblée plénière pour voter le budget et définir les grands axes de la politique régionale.

Le Conseil départemental du Calvados, présidé aujourd'hui par Jean-Léonce Dupont, compte 50 conseillers. L'assemblée départementale se réunit également au moins une fois par trimestre pour définir les grandes orientations et le budget annuel du Département.

Quels sont les enjeux de ce scrutin ?

Ils sont loin d'être négligeables car le Conseil régional de Normandie gère un budget de 2,1 milliards € en 2021 et le Conseil départemental du Calvados un budget qui avoisine les 800 millions €

Ces collectivités territoriales ont des compétences définies par la loi.

Les Régions interviennent en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation professionnelle, mais aussi de transports non-urbains (réseau TER notamment). Elles sont également les collectivités chargées de la gestion des lycées.

Le budget 2021 de la Région Normandie est fortement impacté par la pandémie. Cependant, les grandes orientations demeurent. La Région dépense près de 31 % de son budget pour la formation, l'insertion, les lycées, l'orientation, 26 % pour les transports ferroviaires, routiers, portuaires et aéroportuaires, 10 % pour le développement économique, et l'équivalent pour le développement et l'aménagement des territoires, y compris les moyens pour soutenir l'attractivité et le rayonnement de la Normandie.

Les Départements exercent des compétences importantes dans le domaine de l'action sociale. Ils prennent en charge différentes prestations comme l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, ou encore le revenu de solidarité active (RSA). Ils ont aussi la compétence pour la gestion des collèges. Le Conseil départemental du Calvados dépense plus de 66 % de son budget pour les solidarités humaines (favoriser l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, lutter contre l'exclusion et la pauvreté, aider et protéger l'enfant et sa famille), près de 14 % pour le réseau routier départemental et 9 % en faveur des collégiens.

Vu les champs d'intervention de la Région et du Département et l'importance du rôle qu'ils jouent dans leur développement, tout citoyen devrait se féliciter de pouvoir participer aux prochaines élections régionales et départementales.

Ça passe ou pas ?



Aucun feu bien heureusement, dans notre bourgade.

Mais pourquoi les pompiers dans la commune ?

A la demande de Monsieur le Maire, les pompiers sont venus, pour des raisons de sécurité-incendie, confronter leur véhicule à nos chemins.

Le test est bon si l'on considère qu'il a été utile. Effectivement, le véhicule ne passe pas partout et il est donc important de modifier certains passages.

Trouver des solutions et les mettre en pratique feront partie des futurs ordres du jour des prochains conseils municipaux. Affaire à suivre ...

Crédit photo Christian Bacq

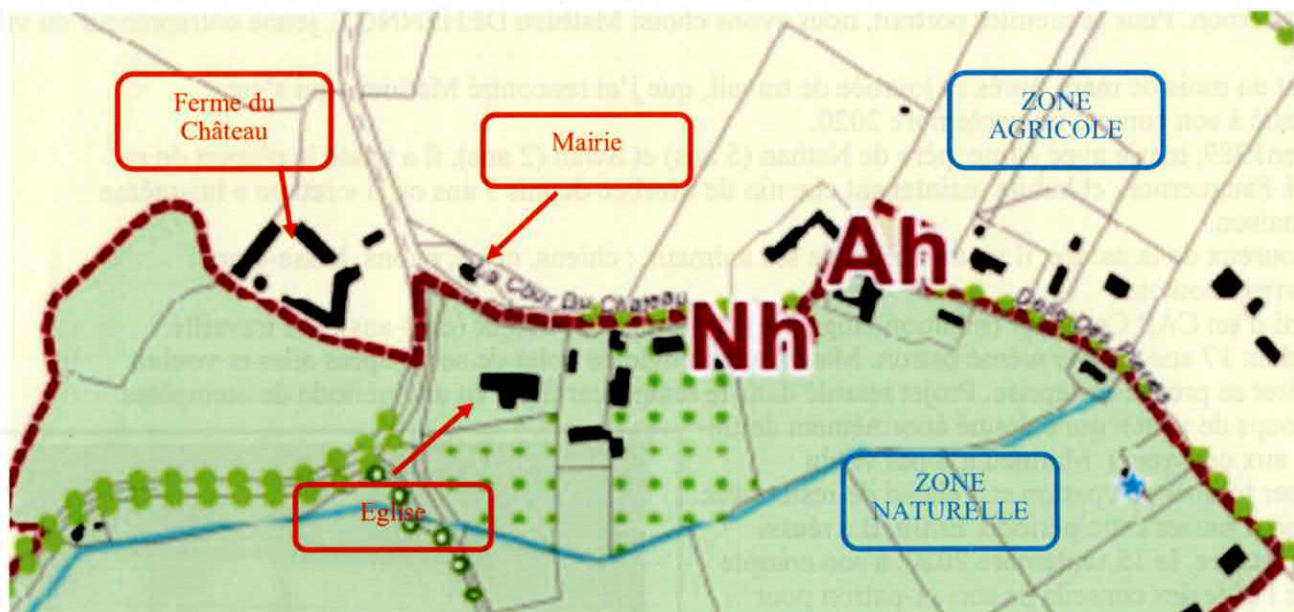
Comment se fait-ce ? Mon chemin, mon terrain, mon village

La question revient souvent en se promenant :
« Que puis-je faire sur mon terrain ? ». Ou encore,
« Comment est-ce possible ? ».

Chacun trouvera son bonheur terrestre pour tout savoir
sur le site <http://lisieux-normandie.fr/services/plui/> ou en
allant à la mairie.

Qui fixe les grands principes ? L'Etat. Qui fixe les règles locales ? L'Agglomération, après consultations des habitants et de nombreuses instances. Le Conseil municipal donne des avis et le Maire, qui ne décide de rien, exécute les décisions. Et chacun peut demander des modifications, celles-ci prenant du temps et encore du temps ...

En même temps, expression du temps actuel, un exemple pour comprendre, Chemin de l'Eglise =



Fauguernon comprend des zones agricoles et naturelles : le classement est fait lors de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (travaux préparatoires de 2013 à 2016 par l'Agglomération et approbation le 21 décembre 2016, après avis favorable du Conseil municipal le 30 mars 2016 à l'unanimité). Les constructions y sont interdites, sauf d'une part de plein droit pour les exploitants agricoles, d'autre part pour des parcelles choisies (ici = Ah = habitation nouvelle possible en zone agricole et Nh = habitation nouvelle possible en zone naturelle – avis favorable du Conseil municipal lors du vote du 30 mars 2016, confirmant l'avis du 26 août 2014) ou des bâtiments à réhabiliter (ici = un bâtiment marqué d'une étoile bleue – avis favorable du Conseil municipal le 27 septembre 2016 à l'unanimité).



Le propriétaire ne fait pas ce qu'il veut,
l'élu non plus.
Le Chat n'est propriétaire de rien et se
promène où il veut, miaou !

L'électricité

Encore sur la route de la Forge, (décidément...!), des travaux sur le réseau électrique ont été entrepris pour effacer la ligne aérienne existante entre le carrefour de la route de la Forge/chemin de l'église et le carrefour de la route de la Forge/chemin de la Boullaye.

C'est fait ! Ils ne sont pas encore finis.

Une tranchée a été creusée le long de la dite route, mais cette fois du côté gauche dans le sens départementale/Roques.

Les fils y ont été placés et leur raccordement est prévu sans doute pour le 20 mai.

Bis repetita :

Les travaux ont occasionné des difficultés de circulation. Notre maire a dû intervenir à plusieurs reprises. Notons que ces travaux ne sont pas de la responsabilité de la commune.



Crédit photo Christophe Gentil

UN LIEU, DES HABITANTS.

Un journal communal est un lieu d'information bien sûr, mais aussi de rencontres.

Le comité de rédaction a donc décidé de vous présenter, chaque trimestre, un(e) habitant(e) de Fauguernon. Pour le premier portrait, nous avons choisi Mathieu DEHENNOT, jeune entrepreneur du village.

C'est au mois de mars, après sa journée de travail, que j'ai rencontré Mathieu, qui s'est installé à son compte mi-septembre 2020.

Né en 1989, marié avec Aline, père de Nathan (5 ans) et Swan (2 ans), il a passé la plupart de sa vie à Fauguernon, et habite maintenant chemin de Morbec depuis 7 ans ou il « retape » lui-même sa maison.

Amoureux de la nature, il vit au milieu de ses animaux : chiens, chats, paons, basse-cour, chèvres, moutons.

Muni d'un CAP Couvreur (mention zinguerie) et d'un BP Couvreur (en 5 ans), il a travaillé pendant 17 ans chez le même patron. Mais il avait envie de voler de ses propres ailes et voulait monter sa propre entreprise. Projet retardé dans le temps, car il y a eu une période de « tempêtes et coups de vent » qui a donné énormément de travail aux couvreurs.

Mathieu n'a pas voulu laisser tomber son patron et a choisi de rester avec lui pour passer cette période. Enfin, il a réussi à s'installer, le 15 septembre 2020, à son compte avec l'aide des conseils de son ex-patron pour tout ce qui est devis, gestion, etc...

Mathieu est un jeune couvreur heureux car son entreprise fonctionne bien, de mieux en mieux même, au point que son épouse Aline vient de quitter son travail de fleuriste pour le rejoindre dans la société.

Il espère même assez rapidement créer un emploi et aussi prendre un apprenti. De l'embauche à Fauguernon ! Merci Mathieu



Que vous soyez entrepreneur, artiste, membre d'une association, ou quoi que ce soit d'autre qui vous semble pouvoir intéresser les Fauguernonais, n'hésitez pas si vous le souhaitez, à nous contacter pour être un de nos prochains portraits.

CARNET ROSE
Achille Flamand
Ferme de Combray
30 mars 2021

